



Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 30 Novembre 2017



Point N°1:

Objet : Cession à l'Euro symbolique des parcelles AK192p1, AK 192p2, AK 192p3, AK332p1, AK332p2, AK332p3 (à l'issue de la division de la parcelle AK192) .

La parcelle anciennement cadastrée AK 192 n'est autre qu'un piétonnier qui traverse la commune entre la route de Bages et le futur lotissement le Canigou.

Au niveau du lotissement le Canigou, ce piétonnier est constitué d'une voie et d'un talus, ce dernier constituant l'espace à céder.

Cette cession est réalisée au profit de la société A2J qui incorporera ces parcelles dans les lots du lotissement. Ainsi l'entretien des parcelles suscitées sera à la charge des futurs propriétaires.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante**

Point N°2 :

Objet : Budget communal 2017 : Décision modificative n°8.

Cette décision modificative fait l'objet d'opérations de mouvement de crédit en section d'investissement.

La commune n'exerce plus la compétence voirie, aussi l'avenant N°1 à la Convention Financière du Fonds de concours 2015 qui avait été attribué pour l'aménagement de la route de Bages devient caduque et doit être affecté à deux autres opérations :

* l'aménagement de la falaise et du vieux cimetière : 28 333,00€

* les travaux de mise en accessibilité de l'espace jeunesse : 2 722,00 €

Total Mouvement de crédits : 31 055,00€

**Point adopté
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstention 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N°3 :

Objet : Budget Communal 2017: décision modificative n°9.

Perpignan Méditerranée Métropole a voté en Conseil Communautaire l'Avenant N°1 à la Convention financière portant organisation des modalités d'attribution et de versement d'un Fonds de Concours à la commune.

Il convient donc de procéder à une décision modificative pour mouvement de crédit.

Augmentation de crédits :

* Travaux chapelle + 3 900€

* Bâtiments communaux : 5 363,41€

Diminution de crédits:

* Mise en accessibilité des ERP : 7 415,74€

* Intégration des lignes FT (rue des lilas, des mimosas et des rosiers) 1847,67€

Total Mouvement de crédits : 9 263,41€

**Point adopté
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstention 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N° 4 :

Objet : Budget Communal 2017 : Décision Modificative n°10.

Cette décision modificative fait l'objet d'opérations de mouvement de crédit en section d'investissement.

Dépenses :

* augmentation de crédits : 905 594,31 €

* diminution de crédits : 55 050,00 €
= 850 544,31€

Recettes :

* augmentation de crédits : 850 544,31€

**Point adopté
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstention 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N°5 :

Objet : Budget Camping 2017 : Décision Modification n°2.

* Section Fonctionnement : mouvement de crédits

Dépenses augmentation de crédits : 36 078,00€

Recettes augmentation de crédits : 36 078,00€

Cette décision modificative s'explique par un réajustement des dépenses de personnel.

* Section investissement: mouvement de crédits

Dépenses : augmentation de crédits : 64 835,00€

Recettes : augmentation de crédits : 64 835,00€

**Point adopté
par l'assemblée délibérante
Pour 23 - Abstention 4
(YG ; CZ ; AB ; PP)**

Point N°6 :

Objet : Modification du tableau des effectifs.

Les changements portent sur :

* la création d'un poste de Rédacteur Territorial de 1^{ère} classe à temps complet au service administratif en comptabilité suite à une mutation.

* la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, suite à une mutation.

**Point adopté à l'unanimité
par l'assemblée délibérante**

